



# *Le Québec :* Partenaire dans la lutte aux changements climatiques

► [www.quebec-international.com](http://www.quebec-international.com)

Québec 





## À propos du Québec

- Situé au nord-est du continent américain, le Québec est la plus vaste des dix provinces de la fédération canadienne. Son territoire fait trois fois la taille de la France, cinq fois la taille du Japon. Il est également plus grand que le plus vaste État des États-Unis : l'Alaska.
- Population majoritairement francophone, le Québec compte 7,7 millions d'habitants, soit près du quart de la population canadienne. Sa capitale est la Ville de Québec et sa métropole, Montréal.
- Le Québec possède une industrie de l'environnement polyvalente et de calibre international. Les entreprises de ce secteur offrent une gamme de produits et de services d'une grande technicité, très novateurs, notamment en génie environnemental et en génie énergétique. L'expertise-conseil en environnement constitue une autre force québécoise.
- Les assises solides du secteur de l'environnement au Québec sont assurées par des universités de calibre international et des centres de recherche d'envergure, qui permettent l'accès à un savoir-faire spécifique et à une main-d'œuvre qualifiée et multilingue, qui reflètent la capacité d'innover inhérente à ce secteur.



## Le Québec : un acteur à l'avant-garde dans la lutte aux changements climatiques

Le Québec se positionne parmi les gouvernements les plus progressistes et les plus responsables à l'échelle mondiale en ce qui a trait à la lutte contre les changements climatiques. Il affiche déjà depuis plusieurs années le meilleur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant au Canada, soit environ 11 t d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à environ la moitié de la moyenne canadienne. Selon l'inventaire national de 2008, le taux des émissions du Québec se situe maintenant sous le niveau de 1990 (-0,9%), alors que le produit intérieur brut (PIB) du Québec a augmenté de 46% pendant la même période.

En 2007, le Québec a été le premier État fédéré en Amérique du Nord à avoir mis en place une redevance sur les combustibles et les carburants fossiles. Le Québec a par ailleurs adopté un règlement sur les normes d'émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules automobiles, règlement largement inspiré de celui introduit par la Californie, l'un des États les plus avant-gardistes en Amérique du Nord. Grâce à ce règlement, le Québec est devenu la première province canadienne à se joindre à la démarche amorcée en Amérique du Nord où, jusqu'à présent, une quinzaine d'États voisins du Québec ont emboîté le pas à la Californie, avec l'appui de Washington.

### LE PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- **l'atténuation des émissions de GES** dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, le transport, l'industrie, les matières résiduelles, l'agriculture, les activités de l'État et le monde municipal. Des actions au chapitre du soutien à l'innovation technologique et de la sensibilisation du public ont aussi pour cible la réduction des émissions de GES;
- **l'adaptation aux changements climatiques** qui, malgré la réduction escomptée des émissions de GES, risquent de menacer la sécurité et la santé des personnes, l'intégrité des infrastructures ainsi que l'équilibre précaire des écosystèmes.

### - 20% : La cible du Québec pour 2020

En novembre 2009, le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 20% sous le niveau de 1990 d'ici 2020, se dotant ainsi d'une cible comparable à celle de l'Union européenne. Il devrait alors avoir le plus faible taux d'émission par habitant de toute l'Amérique du Nord.

En 2006, le Québec s'est doté d'un plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2006-2012 qui comporte des cibles précises de réduction des émissions de GES et qui campe une vision cohérente dans le respect des objectifs du Protocole de Kyoto. Décrit comme l'un des plus ambitieux en Amérique du Nord, ce plan d'action, intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, vise à réduire les émissions québécoises de GES de 6% sous le niveau de 1990 en 2012.



## APRÈS 2012 : LA POSITION DU QUÉBEC

Le 28 novembre 2006, l'Assemblée nationale du Québec a approuvé le Protocole de Kyoto. Cette approbation a permis au Conseil des ministres d'adopter, le 5 décembre 2007, le décret par lequel le gouvernement du Québec se déclare lié au Protocole de Kyoto et s'engage ainsi à le mettre en œuvre dans ses domaines de compétences et selon les dispositions prévues dans son Plan d'action sur les changements climatiques.

En ce qui a trait aux suites à donner au Protocole de Kyoto, qui vient à terme à la fin de 2012, le Québec appuie la poursuite des négociations internationales sous l'égide des Nations Unies. Il estime nécessaire qu'il n'y ait pas de rupture des obligations des Parties après la période 2008-2012. Les nouveaux

engagements ne doivent pas non plus constituer un recul par rapport à ceux souscrits dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Tel qu'on le mentionne dans le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, le Québec reconnaît l'importance de limiter le réchauffement de la température moyenne de la planète sous le seuil de 2°C par rapport à son niveau préindustriel. Le Québec est également d'avis que le régime d'après 2012 devra engager tous les grands émetteurs mondiaux, y compris les économies émergentes et les pays en développement, sauf les pays les moins avancés. Toutefois, il approuve le principe des responsabilités communes, mais différenciées, selon les capacités respectives des Parties.

« Le Québec fait un bien meilleur travail que plusieurs régions autour du monde. S'il existait plus de gouvernements du genre, le problème du réchauffement climatique serait en voie d'être réglé. »

### **M. Al Gore**

Prix Nobel de la paix et ancien vice-président des États-Unis  
Montréal, 5 avril 2008

**Projet Climatique Canada**, filière canadienne de l'organisation fondée par M. Al Gore, a ouvert son secrétariat permanent à Montréal.



## Le renforcement des réseaux d'influence du Québec

L'adhésion du Québec à divers regroupements d'États fédérés et de régions qui se consacrent au développement d'une approche commune pour réduire leurs émissions de GES s'inscrit au cœur de son action internationale. Ces liens privilégiés permettent au Québec de prendre part activement au processus décisionnel et de demeurer à l'affût des initiatives les plus intéressantes visant à contrer les changements climatiques.

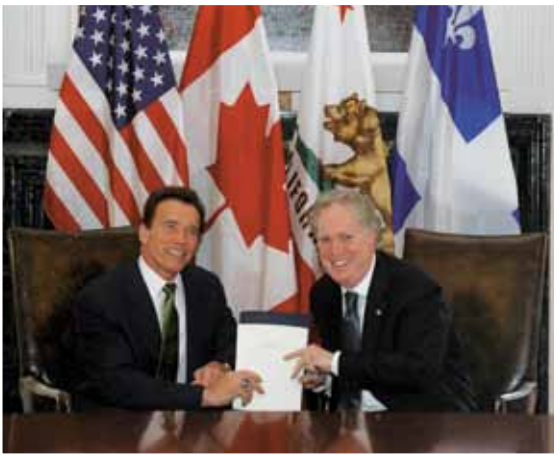
Voici quelques organisations où le Québec agit en qualité de participant :

### THE CLIMATE GROUP

Depuis juillet 2007, le Québec est membre du **Climate Group**. Situé à Londres avec des bureaux dans plusieurs pays, c'est une organisation internationale indépendante, sans but lucratif, qui collabore aux actions de grandes multinationales et de gouvernements en matière de changement climatique.

### SOMMET DES LEADERS : LES ÉTATS FÉDÉRÉS ET LES RÉGIONS S'ENGAGENT CONCRÈTEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

À Copenhague, en décembre 2009, le Québec a coprésidé le 3<sup>e</sup> Sommet des Leaders sur les changements climatiques qui regroupait des représentants de plus de 60 États fédérés et régions. Cette rencontre, organisée en collaboration avec le Climate Group, a permis de mobiliser un groupe de décideurs actifs en matière de réduction des émissions de GES afin de partager les meilleures pratiques et expériences. C'est aussi à cette occasion qu'a été lancée l'**initiative EV20**, qui a pour objectif de favoriser l'introduction des véhicules électriques et d'accélérer le développement de ce marché d'ici 2020. Cette initiative entend regrouper les dirigeants de 20 villes et États avec des constructeurs de véhicules, des propriétaires de flotte et des financiers impliqués dans le développement du secteur des véhicules électriques afin de créer un réseau d'acteurs importants des secteurs publics et privés.



**M. Arnold Schwarzenegger**, gouverneur de la Californie, et **M. Jean Charest**, premier ministre du Québec, attestant l'adhésion du Québec à la WCI New Haven, 18 avril 2008



Le 1<sup>er</sup> juin 2010, le Québec se joignait au **Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable** (Network of Regional Governments for Sustainable Development, nrg4SD). Ce réseau, créé en 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, cherche entre autres à assurer la représentation et la reconnaissance des gouvernements infraétatiques et régionaux, notamment auprès des organisations internationales, et à promouvoir le partage d'information et de pratiques innovatrices relativement aux politiques de développement durable.



En avril 2008, Le Québec est devenu membre de la **Western Climate Initiative** (WCI), un regroupement de sept États américains et de quatre provinces canadiennes qui vise à mettre en place un système commun de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions de GES pour certains secteurs économiques à partir de 2012.



Le Québec a aussi adhéré en décembre 2008 à l'**International Carbon Action Partnership** (ICAP), un organisme formé de gouvernements d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie désireux de favoriser l'essor d'un marché international du carbone comme instrument de lutte contre les changements climatiques.



Le Québec est également membre du **Climate Registry** depuis novembre 2007, un organisme nord-américain composé de plus d'une quarantaine d'États américains, mexicains et de provinces canadiennes, et dont la mission principale est d'enregistrer les émissions de GES des entreprises par l'utilisation d'une méthodologie de quantification uniforme.

## L'EXPERTISE DU QUÉBEC AU SERVICE DES EFFORTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le Québec est l'un des premiers États fédérés d'Amérique du Nord à se joindre au programme «Approche territoriale en changement climatique» du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). S'échelonnant sur cinq ans, soit de 2008 à 2013, ce programme vise à soutenir des régions de pays en développement dans l'élaboration et l'établissement d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.





## Le Québec : un leader en énergies propres et renouvelables

Le Québec a mis l'énergie au cœur de son développement adoptant la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, *L'énergie pour construire le Québec de demain*. Il compte parmi les rares sociétés du monde à disposer d'une énergie propre et abondante. Le leadership du Québec est internationalement reconnu dans le domaine de la production d'électricité. En effet, 97 % de l'électricité produite au Québec est de source renouvelable!

Parce qu'il a misé sur la relance de son potentiel hydroélectrique et qu'il a fait du développement des énergies renouvelables une priorité, le Québec apporte une contribution aux efforts de réduction des émissions de GES du Nord-Est de l'Amérique du Nord en y augmentant ses exportations d'électricité propre et renouvelable.

Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, le Québec est un partenaire sûr et fiable pour répondre aux besoins énergétiques croissants de la population du Nord-Est de l'Amérique du Nord.

Pour ce faire, le Québec a récemment mis en service trois centrales hydroélectriques (1 000 MW) et poursuit la construction d'une autre centrale de 918 MW. De plus, il s'est engagé à développer de nouveaux projets hydroélectriques de 4 500 MW, dont la

construction du premier projet est amorcée (1 550 MW), et à produire 4 000 MW d'énergie éolienne d'ici 2015. À cela s'ajoutent les projets totalisant 3 500 MW qui seront développés dans le cadre du Plan Nord à l'horizon 2035.

### Des atouts de taille

Le Québec dispose de nombreux atouts qui lui permettront de produire, dans un avenir prévisible, des carburants renouvelables à partir de la biomasse forestière, des résidus agricoles et des déchets urbains.

- Une matière première disponible;
- Des entreprises de développement technologique et des partenaires industriels d'expérience;
- Des infrastructures de transport et de distribution accessibles;
- Des chercheurs et des scientifiques de renommée internationale;
- De l'énergie, dont l'hydroélectricité et le gaz naturel, à des prix avantageux.

Le Québec entend se servir de ces atouts pour poursuivre son développement et se positionner comme chef de file de l'énergie renouvelable.



### Innover en énergie

L'innovation est la clef pour maîtriser les enjeux énergétiques du futur. Le Québec compte accélérer la mise en valeur des nouvelles technologies énergétiques et tirer pleinement parti des potentiels déjà existants.

Le choix du Québec est clair à l'égard du développement de l'éthanol cellulosique. Et l'on parle ici du véritable éthanol écologique et éthique, parce qu'il repose sur la biomasse, sur des rebuts comme la sciure de bois et les déchets domestiques.

Le Québec a aussi développé une expertise et un savoir-faire dans le domaine des technologies de l'énergie qui lui permettront de mettre en valeur les sources d'énergie variées et abondantes de son vaste territoire.

En mettant en œuvre des projets hydroélectriques, en développant l'éolien, en utilisant plus efficacement l'énergie et en accordant une plus grande place à l'innovation, le Québec fait des choix énergétiques judicieux : des choix énergétiques verts.



## D'autres politiques ambitieuses en appui à l'action du Québec

### 1. LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT COLLECTIF

Parce que le secteur des transports est la principale source d'émissions de GES au Québec, le gouvernement québécois s'est doté en 2006 d'une politique du transport collectif, *Pour offrir de meilleurs choix aux citoyens*. L'objectif global est d'améliorer l'offre de services de 16 % et d'accroître de 8 % l'achalandage du transport collectif partout au Québec d'ici 2012, tant dans les régions urbaines que rurales.

Les efforts réalisés par le Québec produisent des résultats tangibles puisque le Québec possède le taux le plus élevé d'utilisation des transports en commun au Canada.

### 2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES VERTES

En considérant l'environnement et l'économie de façon indissociable, le gouvernement québécois vise à faire de la protection de l'environnement un levier pour la création d'emplois et la compétitivité de ses entreprises.

Le positionnement d'avant-garde au Québec des entreprises, des centres de R.-D., des établissements d'enseignement et de formation, des institutions financières, des associations ainsi que des autres intervenants concernés à cet égard, passe par la mobilisation et la mise en commun des efforts, ce que propose cette stratégie. Elle vise à soutenir l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes (incluant l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les secteurs traditionnels de l'environnement tels que l'eau, l'air, les sols et les déchets).

Sur le plan international, la stratégie *Pour un Québec vert et prospère* vise à accroître la présence des entreprises québécoises sur les marchés extérieurs en appuyant par exemple des activités de maillage et en favorisant la participation des entreprises au marché du carbone et au mécanisme de développement propre (MDP) du protocole de Kyoto. En agissant ainsi, le Québec entend appuyer la croissance de cette industrie innovante pour qu'elle devienne l'image de marque du Québec à l'étranger.

### 3. LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

En 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi sur le développement durable* qui engageait le premier ministre à déposer une stratégie gouvernementale devant cette même assemblée dans l'année suivant sa sanction.

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* est appelée à rayonner dans tous les secteurs d'activité pour susciter de réels changements de comportements au sein de l'administration publique et de la population. Près de 150 ministères, organismes et entreprises de l'État sont conviés à mettre l'épaule à la roue en instaurant progressivement un cadre de gestion mobilisateur et rigoureux.

### 4. LA REFORME DU RÉGIME FORESTIER

L'industrie forestière québécoise se trouve aujourd'hui au carrefour d'importants enjeux économiques et environnementaux. C'est pourquoi, dans le cadre d'une réforme en profondeur de son régime forestier amorcée en 2008, le gouvernement du Québec a proposé l'adoption d'une stratégie globale de développement industriel durable dans le secteur forestier axée sur des produits à forte valeur ajoutée.

La *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec*, parue en mars 2008, constitue le premier jalon de la mise à jour de cette importante stratégie de développement du secteur forestier. L'objectif premier est de multiplier par trois, d'ici 2014, la consommation du bois dans la construction au Québec, en particulier dans les infrastructures publiques, commerciales et industrielles ainsi que dans l'habitation multifamiliale. L'utilisation de ce matériau écologique contribue également à réduire les émissions de GES. L'atteinte de cet objectif permettra aussi le développement d'une expertise unique et d'une industrie québécoise en mesure d'approvisionner de manière efficace les marchés extérieurs.

Avec le *Plan d'action sur la valorisation de la biomasse forestière*, paru en février 2009, le gouvernement du Québec franchit une seconde étape importante dans l'établissement de sa stratégie de développement du secteur forestier. Ce plan d'action vise à réduire la dépendance du Québec envers les énergies fossiles en rendant accessible la biomasse forestière, constituée de feuilles et de branches. Cette matière première se présentera dorénavant comme une solution avantageuse pour les entreprises qui emploient du mazout ou d'autres combustibles fossiles, leur permettant à la fois de diminuer leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES.



## L'innovation comme réponse aux défis posés par les changements climatiques

Fort d'une volonté politique ferme, et pouvant compter sur des créneaux d'excellence, des entreprises dynamiques de calibre international ainsi qu'une expertise développée par des centres de recherches et des chercheurs chevronnés, le Québec s'inscrit résolument dans cette mouvance mondiale et entend relever ces défis en misant sur l'innovation.

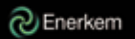
L'innovation est, à plusieurs égards, le fer de lance de notre performance dans la lutte aux changements climatiques. Son apport est encore plus crucial pour le développement des technologies d'avenir dans le domaine environnemental, au Québec comme partout ailleurs.

La lutte contre les changements climatiques ouvre aussi la voie à des perspectives de développement économique parmi les plus prometteuses du 21<sup>e</sup> siècle, le monde entier étant à la recherche de solutions.

Le dynamisme du Québec dans le domaine de la gestion et de la réduction des émissions de GES se manifeste par une série de produits et de services développés par des entreprises polyvalentes établies sur son territoire.

Le Québec possède de fait un bon bassin de firmes de génie-conseil, de grandes entreprises ainsi que des PME spécialisées dans des secteurs comme le captage et la séquestration du CO<sub>2</sub>, la valorisation de biomasses de sources variées, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, la réduction des émissions de GES, les matières résiduelles et la mesure des GES. Certaines entreprises se positionnent de plus en plus avantageusement à l'étranger.

L'industrie québécoise de l'environnement s'appuie sur de solides infrastructures de recherche et développement et sur la compétence des chercheurs qui y œuvrent. Le Québec compte une quarantaine de regroupements et de chaires de recherche universitaires actifs dans les domaines des énergies renouvelables et de l'environnement. De plus, une dizaine de centres collégiaux de transfert technologique traitent de questions relatives à la réduction des GES telles que les procédés chimiques, l'écologie industrielle, l'agro-environnement et les transports avancés (incluant les biocarburants).





## VOICI QUELQUES RÉUSSITES QUI REFLÈTENT LA CAPACITÉ D'INNOVER DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES VERTES :

Enerkem qui transforme les déchets en biocarburants tels que l'éthanol cellulosique ainsi qu'en produits chimiques avancés.

Vaperma qui offre des solutions pour la séparation de gaz par membrane destinées à la purification de l'éthanol, le traitement du gaz naturel et du biogaz de même que la déshydratation de composés chimiques.

Biothermica qui se spécialise dans la conception, la construction et la livraison clés en main de solutions sur mesure pour le contrôle de la pollution de l'air et la gestion des biogaz, ainsi que dans la réalisation de projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables telles que la biomasse, le biogaz, la géothermie, l'éolien et le solaire.

Boralex qui produit de l'électricité à partir de trois types d'énergie renouvelable – hydroélectrique, éolienne et thermique (à base de résidus de bois ou au gaz naturel).

CO<sub>2</sub> Solution qui exploite l'activité d'une enzyme présente dans le corps humain pour le captage du CO<sub>2</sub> et sa conversion en ion bicarbonate, un élément inoffensif pour l'environnement.

Cansolv qui commercialise un procédé permettant d'absorber le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ainsi que plusieurs générations des solvants pour le captage du CO<sub>2</sub> présent dans les effluents gazeux.

Une étude récente réalisée pour le compte du ministère québécois du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation permet de voir poindre quelques centaines de technologies porteuses, principalement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Plus de 60 % de ces technologies auront un impact sur la réduction des GES.

Le gouvernement du Québec s'assurera d'accompagner ces technologies, encore au stade expérimental pour la plupart, jusqu'à leur mise en marché. Il appuiera également leur diffusion autour du monde en menant des actions pour accroître la présence des entreprises québécoises sur les marchés extérieurs et la création de consortiums-partenariats avec des entreprises étrangères.



525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5R9  
Téléphone : 418 649-2300

[www.quebec-international.com](http://www.quebec-international.com)

**Relations  
internationales**  
**Québec** 

Ce document est imprimé à l'aide d'encre écologique sur du papier entièrement composé de fibres recyclées.

